



## Augmentation de loyer de 59.69euros par mois sans justification

Par **qunegonde**, le **30/01/2014** à **08:43**

bonjour , je suis locataire depuis 1989 dans une petite maison à la campagne mon loyer est de 134.16 par mois .La propriétaire étant placée , ses enfants mon fait un courrier en recommander pour me dire que le loyer de février 2014 serais de 193.85 euros pour clause de révision du bail.J'ai un bail de 3 ans avec aucune date de révision de loyer indice de ref 409 4eme trimestre 1988. Les enfants ont ils le droit de me réviser ce loyer , car pour moi la propriétaire est toujours leurs mère. Aucune référence pour cette augmentation de loyer de la somme de 59.69 euros par mois.( Je suis conciente que je ce loyer est pas cher, mais aucun travaux fait par la propriétaire depuis 1989, j'ai toujours entretenue cette maison en accord verbale avec cette dame en améliorant mon confort comme un grand placard de 4 portes coulissantes dans la chambre et un grand placard dans la cuisine .Ah oui , j'oublie de vous dire que la maison est composée:1 entrée, un wc, 1 cuisine, un salon,une chambre,une salle de bain douche 1sous sol et une cour.Je vous remercie de votre attention pour me guider

Par **janus2fr**, le **30/01/2014** à **13:40**

Bonjour,

Votre bail comporte t-il bien une clause d'indexation ?

Si oui, le bailleur est en droit de recalculer le loyer comme si toutes les indexations avaient bien été faites depuis le début. Il peut en plus vous demander les arriérés ainsi générés sur les 5 dernières années.

Si votre loyer était de 134.16€ en 1989, il devrait être aujourd'hui de plus de 210€, je ne vois pas bien comment a été calculé le loyer de 193.85€ que l'on vous demande.